



CONFÉDÉRATION SUISSE  
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) **CH** **712 742 A2**

(51) Int. Cl.: **G04B 37/18** (2006.01)  
**A44C 27/00** (2006.01)  
**G04B 37/08** (2006.01)

**Demande de brevet pour la Suisse et le Liechtenstein**

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) **DEMANDE DE BREVET**

(21) Numéro de la demande: 00967/16

(71) Requérant:  
Omega S.A., Jakob-Stämpfli-Strasse 96  
2502 Bienne (CH)

(22) Date de dépôt: 26.07.2016

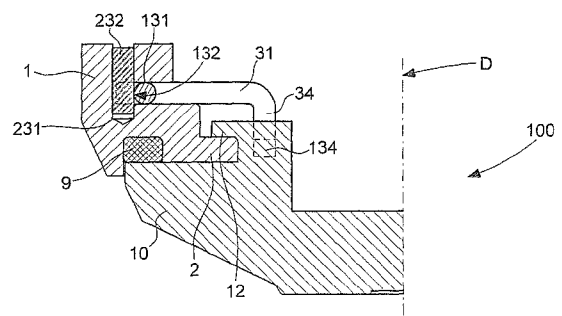
(72) Inventeur(s):  
Adrien Mollier, 3274 Merzligen (CH)  
Daniel Knuchel, 2502 Bienne (CH)

(43) Demande publiée: 31.01.2018

(74) Mandataire:  
ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA,  
Faubourg de l'Hôpital 3  
2001 Neuchâtel (CH)

(54) **Sous-ensemble d'habillage pour pièce d'horlogerie, notamment une montre, ou pour bijou.**

(57) L'invention concerne un sous-ensemble d'habillage (100) pour pièce d'horlogerie, notamment une montre, ou pour bijou, comportant un premier composant (1) et un deuxième composant (10), agencé pour un ajustement à baïonnette entre deux rebords (2) et deux ailes (12) que comportent ce premier composant (1) et ce deuxième composant (10), et apte à occuper une position assemblée et indexée des premier (1) et deuxième (10) composants, ce sous-ensemble (100) comportant un troisième composant en forme de bague, intercalé entre les premier (1) et deuxième (10) composants et comportant un jonc (31) logé dans une gorge (131) du premier (1) ou deuxième (10) composant, ce troisième composant comportant un arrêt en rotation (34) par rapport au premier (1) ou deuxième (10) composant, et une zone élastique à relief radial, coopérant en indexation angulaire avec un ergot (132) du premier (1) ou deuxième (10) composant qui est libre en rotation par rapport au troisième composant (30).



## Description

### Domaine de l'invention

[0001] L'invention concerne un sous-ensemble, dit d'habillage, pour pièce d'horlogerie ou pour montre ou pour bijou, comportant un premier composant comportant des rebords saillant d'une première jupe alternés avec des premiers dégagements, et un deuxième composant comportant des ailes saillant d'une deuxième jupe alternées avec des deuxième dégagements, agencé pour occuper une première position démontée d'insertion dans laquelle ledit premier composant et ledit deuxième composant ont l'un par rapport à l'autre une première orientation angulaire, ou pour occuper une position assemblée et verrouillée dans laquelle ledit premier composant et ledit deuxième composant ont l'un par rapport à l'autre une deuxième orientation angulaire différente de ladite première orientation angulaire et sont maintenus axialement par un ajustement à baïonnette entre au moins deux dits rebords et au moins deux dites ailes.

[0002] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie, notamment une montre, comportant un tel sous-ensemble d'habillage.

[0003] L'invention concerne encore un bijou comportant un tel sous-ensemble.

[0004] L'invention concerne le domaine de l'habillage des montres, et le domaine de la bijouterie et de la joaillerie.

### Arrière-plan de l'invention

[0005] L'habillage des montres et appareils similaires obéit à de nombreuses contraintes, en particulier d'étanchéité, de robustesse, d'aspect, et doit être réalisé de façon à prévenir tout démontage involontaire se traduisant irrémédiablement par une intervention d'après-vente pour échange de joints, nettoyage, lubrification, voire réparation.

[0006] Certains composants d'habillage ou de commande doivent, encore, être indexés angulairement les uns par rapport aux autres, pour des repérages de position de référence d'origine, de repos, ou d'actionnement, ou encore pour faciliter la lecture d'indications ou de graduations, ou pour assurer la continuité de surfaces gauches et/ou de décors. Cet indexage angulaire est souvent délicat à bien réaliser, en combinaison avec un bon serrage des composants et avec une étanchéité parfaite des joints.

### Résumé de l'invention

[0007] L'invention se propose de réaliser un assemblage étanche et sécurisé de composants d'habillage avec un indexage angulaire facile à régler pour ajuster la position de façon précise.

[0008] A cet effet, l'invention concerne un sous-ensemble d'habillage pour pièce d'horlogerie selon la revendication 1.

[0009] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie comportant un tel sous-ensemble d'habillage.

[0010] L'invention concerne encore un bijou comportant un tel sous-ensemble.

### Description sommaire des dessins

[0011] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, en référence aux dessins annexés, où:

- la fig. 1 représente, de façon schématisée, en perspective vue de dessus, une variante particulière d'un composant propre à l'invention, sous la forme d'un jonc comportant au moins une zone déformable élastique, ici en relief rentrant, ce jonc constituant un troisième composant agencé pour être inséré entre un premier composant et un deuxième composant agencés pour être fixés l'un à l'autre en mode baïonnette;
- la fig. 2 est une vue en plan, et de dessous, d'un jonc similaire, comportant une zone déformable élastique saillante;
- la fig. 3 représente, de façon schématisée, et en coupe passant par un axe principal, un sous-ensemble d'habillage selon l'invention, comportant un premier composant qui est une carrure, sous laquelle est représenté un deuxième composant qui est un fond, fixés l'un à l'autre en mode baïonnette et enserrant, d'une part un joint d'étanchéité, et d'autre part le jonc de la fig. 1, ici logé dans une gorge du premier composant et arrêté angulairement dans un logement d'arrêt du deuxième composant, par lequel passe le plan de coupe;
- la fig. 4 représente, de façon similaire à la fig. 3, le même sous-ensemble, dans un autre plan de coupe passant par la zone déformable élastique du jonc et un renflement de la gorge du premier composant, et entre les deux logements d'arrêt que comporte ici le deuxième composant;

- la fig. 5 représente, de façon similaire à la fig. 4, et dans le même plan de coupe, une variante particulière où la gorge du premier composant est de révolution, et où ce premier composant comporte une goupille chassée, formant arrêt en position d'indexage de la zone déformable élastique du jonc;
- la fig. 6 est une section partielle, dans un plan perpendiculaire à l'axe principal, et au milieu de la gorge du premier composant, dans une autre variante où cette gorge comporte un crantage, et où le jonc comporte une succession de plusieurs zones déformables élastiquement;
- la fig. 7 représente, de façon schématisée et en vue de dessous, une montre comportant un tel sous-ensemble dont une carrure constitue le premier composant, et un fond constitue le deuxième composant;
- la fig. 8 représente, de façon schématisée et en vue de dessus, une montre comportant un tel sous-ensemble dont une carrure constitue le premier composant, et une lunette constitue le deuxième composant;
- la fig. 9 représente, de façon schématisée et en vue de dessus, une montre comportant un tel sous-ensemble dont un tube fixé à une carrure constitue le premier composant, et une couronne constitue le deuxième composant.

### Description détaillée des modes de réalisation préférés

**[0012]** L'invention se propose de réaliser un assemblage étanche et sécurisé de composants d'habillage avec un indexage angulaire facile à régler, et ceci avec un coût réduit de composants.

**[0013]** L'invention concerne un sous-ensemble d'habillage 100 pour une pièce d'horlogerie, et plus particulièrement pour une montre, ou pour un bijou, comportant un premier composant 1 comportant des rebords 2 saillant d'une première jupe 6 alternés avec des premiers dégagements, et un deuxième composant 10 comportant des ailes 12 saillant d'une deuxième jupe 11 alternées avec des deuxièmes dégagements.

**[0014]** On utilise ici la dénomination générale sous-ensemble «d'habillage» aussi bien pour une pièce d'horlogerie que pour un bijou, même si ce terme est d'emploi courant en horlogerie seulement. On comprend que, dans le cas de la bijouterie, ce sous-ensemble peut concerner la structure du bijou, ou des éléments rapportés sur une structure de base, ou tout assemblage de plusieurs composants élémentaires ou préassemblés, voire le bijou tout entier.

**[0015]** Ce sous-ensemble d'habillage 100 est agencé pour passer d'une première position démontée d'insertion, à une deuxième position assemblée et verrouillée.

**[0016]** Dans la première position démontée d'insertion, le premier composant 1 et le deuxième composant 10 ont l'un par rapport à l'autre une première orientation angulaire.

**[0017]** Dans une variante particulière, non limitative, comportant des moyens de répulsion agencés au niveau de l'interface entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10, ces derniers tendent à être maintenus à distance l'un de l'autre par des moyens de répulsion, lesquels comportent des moyens de répulsion magnétique et/ou au moins un élément élastique et/ou au moins un joint d'étanchéité 9. Le passage de la première position démontée d'insertion à la deuxième position assemblée et verrouillée est effectué sous l'action d'efforts exercés par un opérateur: un effort axial pour surmonter l'effort résistant des moyens de répulsion et mettre au contact le premier composant 1 et le deuxième composant 10, et un couple pour les amener dans une position d'indexation angulaire.

**[0018]** Dans la deuxième position assemblée et verrouillée, le premier composant 1 et le deuxième composant 10 ont l'un par rapport à l'autre une deuxième orientation angulaire différente de la première orientation angulaire. Dans la variante particulière comportant des moyens de répulsion, le premier composant 1 et le deuxième composant 10 sont maintenus axialement à rencontre de l'effort résistant exercé par ces moyens de répulsion, par l'effet d'un ajustement à baïonnette, réalisé par l'application des efforts axiaux et de couple imprimés par l'opérateur, entre au moins deux rebords 2 et au moins deux ailes 12.

**[0019]** Cette solidarisation du premier composant 1 et du deuxième composant 10, par ajustement à baïonnette, notamment autour d'une direction axiale D, est réversible, et autorise leur démontage. De façon propre à l'invention et en rupture avec l'art antérieur, ce démontage nécessite de la part d'un opérateur des efforts similaires à ceux exercés lors de l'assemblage, ce démontage nécessite de préférence l'utilisation d'un outil spécial, coopérant par exemple avec des trous ou des encoches périphériques, ou similaire, et ne peut être consécutif à une maladresse ni à l'exposition à des facteurs physiques externes particuliers.

**[0020]** Dans une variante particulière comportant des moyens de répulsion et plus particulièrement, dans les variantes non limitatives illustrées par les figures 3 à 5, le sous-ensemble d'habillage 100 comporte au moins un joint d'étanchéité 9 entre un premier composant 1 et un deuxième composant 10. Dans ces mêmes variantes, le premier composant 1 comporte des rebords 2 saillant radialement vers l'intérieur d'une première jupe 6, qui sont alternés avec des premiers dégagements. Le deuxième composant 10 comporte des ailes 12 saillant radialement vers l'extérieur d'une deuxième jupe 11, qui sont alternées avec des deuxièmes dégagements. Le sous-ensemble d'habillage 100 est agencé pour passer d'une position démontée à une position assemblée en compression du joint d'étanchéité 9, par la solidarisation réversible du

premier composant 1 et du deuxième composant 10, par un ajustement à baïonnette entre au moins deux rebords 2 et au moins deux ailes 12, dans un mouvement de rotation relatif autour d'une direction axiale D. Si la compression axiale du joint d'étanchéité 9 est la plus classique, l'invention permet aussi sans difficulté un assemblage avec compression radiale d'un tel joint. On comprend que l'invention est illustrée ici dans une variante particulière, avec des rebords et des ailes saillant radialement. L'invention est aussi applicable à d'autres variantes où les configurations axiale et radiale sont inversées.

**[0021]** Selon l'invention, ce sous-ensemble 100 comporte au moins un troisième composant 30 en forme de bague, qui est intercalé, notamment radialement dans les variantes illustrées, entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10. Ce troisième composant 30 comporte plus particulièrement un jonc 31, c'est-à-dire une bague mince, non nécessairement fermée, qui est agencé pour être logé dans une gorge 131 que comporte au moins le premier composant 1 ou le deuxième composant 10. Plus particulièrement ce jonc 31 comporte des segments analogues à un rochet pour n'autoriser facilement qu'une manœuvre unidirectionnelle, comme dans le cas particulier d'utilisation de l'invention pour une lunette unidirectionnelle. Un tel jonc peut être filiforme, de section sensiblement ronde, ou bien à section rectangulaire, ou autre.

**[0022]** Plus particulièrement, ce jonc 31 est élastique, il peut notamment être réalisé en fil à ressort, corde à piano, ou encore étampé, ou moulé, dans un matériau élastique, ou similaire.

**[0023]** Ce troisième composant 30 comporte au moins un arrêt en rotation 33, 34, par rapport au premier composant 1 ou au deuxième composant 10.

**[0024]** Le troisième composant 30 comporte encore au moins une zone élastique 32, qui est creuse radialement dans la variante de la fig. 1, respectivement saillante radialement dans la variante de la fig. 2, et qui est agencée pour coopérer, dans un plan passant dans la gorge, en indexation angulaire et en blocage avec un ergot 132, respectivement un logement, que comporte celui des premier composant 1 et deuxième composant 10 qui est libre en rotation par rapport au troisième composant 30. Cette zone élastique 32 est à relief radial dans les variantes illustrées où le mécanisme à baïonnette est basé sur des extensions radiales, elle peut être à relief axial dans une autre application de coopération par relief axial au niveau du mécanisme d'assemblage.

**[0025]** Dans une variante illustrée par la fig. 5, cet ergot 132 est rapporté dans la gorge 131, qui est alors usinée de révolution par rapport à l'axe D. Plus particulièrement, cet ergot 132 est constitué par une goupille 232, ou similaire, qu'il suffit de chasser dans un simple perçage 231 réalisé dans le premier composant 1.

**[0026]** Dans ce cas où l'ergot 32 est un composant rapporté, si cette goupille est l'exécution la plus simple, elle n'exclut pas d'autres variantes, par exemple assemblées à queue d'aronde ou similaire. Dans une variante l'ergot 132 peut lui-même être élastique, et par exemple réalisé en métal amorphe, ou similaire.

**[0027]** Dans une autre variante, illustrée par les figures 3 et 4, la gorge 131 est réalisée par contournage, ou par injection, ou similaire, et comporte directement l'ergot 132, ou le logement dans une variante inverse.

**[0028]** Plus particulièrement, ce troisième composant 30 est fixe en rotation par rapport au premier composant 1 ou au deuxième composant 10, et la zone élastique 32 oppose un couple résistant de moment variable à tout couple tangentiel relatif entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10.

**[0029]** Et tout passage d'un ergot 132, ou respectivement d'un logement, sur une zone élastique 32, génère un couple résistant qui tend à s'opposer au mouvement relatif de rotation entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10.

**[0030]** Au moins une zone élastique 32 est agencée pour l'indexage angulaire relatif entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10.

**[0031]** Plus particulièrement, le deuxième composant 10 dans la variante illustrée par les figures 3 à 5, comporte au moins un logement d'arrêt 133 ou 134 d'un pied, constituant un arrêt en rotation 33, 34, que comporte le troisième composant 30. Plus particulièrement, tel qu'illustré par les figures, le troisième composant 30 comporte deux arrêts en rotation 33 et 34, agencés pour coopérer avec deux logements d'arrêt 133 et 134 correspondants.

**[0032]** Ces pieds apportent une rigidité à l'ensemble.

**[0033]** La fig. 1 illustre une variante où les deux arrêts en rotation 33 et 34 sont perpendiculaires au plan du jonc 31. Il est naturellement possible d'adopter d'autres formes, avec en particulier des arrêts radiaux dans le plan du jonc 31, ou autre.

**[0034]** Plus particulièrement, dans cette dernière variante, l'écartement entre les deux logements d'arrêt 133 et 134 peut être différent de l'écartement à l'état libre entre les arrêts en rotation 33 et 34, de façon à imprimer une contrainte au jonc 31; si le profil à l'état libre du jonc 31 est circulaire, hormis au niveau de la zone élastique 32, cette contrainte permet de lui donner une forme d'ellipse à l'état contraint, avec un frottement dans une partie de la gorge 131, de façon à freiner le premier composant 1 par rapport au deuxième composant 10 ce qui peut être utile, notamment lors du démontage pour maintenance.

**[0035]** Un résultat similaire peut être atteint avec une forme particulière du jonc 31 à l'état libre: ellipse, cercle comportant des ondulations, multilobé, ou autre.

**[0036]** Un traitement de surface appliqué au composant porteur de la gorge 131, et/ou au jonc 31, permet aussi de réaliser une surface de friction qui peut s'avérer utile pour s'opposer à un démontage inopiné: l'utilisateur doit alors se munir d'un

outil, de préférence spécial, pour imprimer une rotation relative entre le premier et le deuxième composant, et franchir le seuil de résistance principal de la zone 32 qui se cumule avec un effort de friction résistant.

**[0037]** Plus particulièrement, tel que visible sur la fig. 6, le troisième composant 30 comporte, sur au moins une zone déformable élastiquement, une pluralité de zones élastiques 32 agencées pour opposer une résistance successive à un relief complémentaire 18 que comporte le composant antagoniste, par exemple un crantage ou similaire, pouvant être composé d'une succession de logements.

**[0038]** Plus particulièrement encore, tel que visible aussi sur la fig. 6, dans une même zone déformable élastiquement, les zones élastiques 32 successives sont agencées pour opposer une résistance croissante à un tel relief complémentaire 18. De façon particulière et avantageuse, une telle succession de zones élastiques 32 ou/et de reliefs complémentaires 18 peut être agencée pour opposer un couple résistant croissant lors du mouvement de rotation vers la position d'indexation imprimé par l'opérateur, par exemple avec une croissance des saillants, ou similaire.

**[0039]** Il est ainsi possible de réaliser un fort freinage progressif lors de la rotation relative entre le premier composant et le deuxième composant, avant d'arriver dans une position où l'ampleur du relief relatif entre le jonc 31 et l'ergot 132, ou bien le profil de la gorge 131 selon le cas, est tel que le couple résistant est à la valeur maximale, qui correspond à une position d'indexage particulière. De tels crantages permettent, aussi, de s'opposer à un démontage inopiné du sous-ensemble.

**[0040]** Naturellement une variante inverse, où le premier composant 1 porte un logement d'arrêt 133 ou 134, et où le deuxième composant 10 comporte l'ergot 132 ou similaire, est aussi réalisable, et n'est pas décrit en détail, étant facile à transposer par l'homme du métier.

**[0041]** Plus particulièrement, et tel que visible sur les figures 1 et 2, le jonc 31 est ouvert, et comporte ainsi deux extrémités libres à l'état libre non assemblé de ce jonc. Cette particularité facilite notamment sa mise sous contrainte tel qu'exposé ci-dessus.

**[0042]** On notera que, quand un joint d'étanchéité n'est pas nécessaire, le troisième composant 30 peut constituer les moyens de répulsion, notamment sous la forme d'un jonc 31 non plan, mais comportant des ondulations, ou similaire.

**[0043]** Dans une application avantageuse, non limitative, visible sur la fig. 7, le premier composant 1 est une carrure et le deuxième composant 10 est un fond. Dans une variante particulière, la présence d'au moins un joint d'étanchéité est requise. Dans une variante non illustrée, le premier composant 1 est un fond et le deuxième composant 10 est une pièce d'aspect, telle qu'un médaillon, ou similaire, rapportée sur ce fond, auquel cas un joint entre eux n'est pas nécessaire, et la présence d'un ressort, ou du jonc 31 lui-même, pouvant parfaitement suffire dans une variante comportant des moyens de répulsion.

**[0044]** On note, à ce propos, que l'invention peut être mise en œuvre sans de tels moyens de répulsion, notamment pour des applications d'habillage ou similaire.

**[0045]** Dans une autre application, le premier composant 1 est une carrure et le deuxième composant 10 est un réhaut ou une lunette, tel que visible sur la fig. 8. Ce cas convient bien à une variante dans laquelle un premier composant et un deuxième composant tendent à être éloignés l'un de l'autre, par répulsion magnétique ou encore par un élément élastique tel qu'un jonc, c'est-à-dire une bague mince, non nécessairement fermée, ou plus particulièrement un jonc comportant des segments analogues à un rochet pour n'autoriser facilement qu'une manœuvre unidirectionnelle, comme dans le cas particulier d'utilisation de l'invention pour une lunette unidirectionnelle. Un tel jonc peut être filiforme, de section sensiblement ronde, ou bien à section rectangulaire, ou autre. Ou encore, dans une variante particulière, c'est tout simplement le troisième composant 30 lui-même qui constitue alors les moyens de répulsion, ce qui réduit sensiblement le nombre de composants tout en assurant très bien le maintien requis. Dans ce cas le jonc 31 peut comporter à la fois un relief dans son plan principal pour l'indexage entre le premier composant 1 et le deuxième composant 10, et un autre relief selon la direction axiale du sous-ensemble 100, pour constituer de tels moyens de répulsion.

**[0046]** Dans une autre application encore, le premier composant 1 est une carrure ou un tube rapporté sur une carrure, et le deuxième composant 10 est une couronne, tel que visible sur la fig. 9. Dans une variante, le deuxième composant 10 est une tige de couronne ou un poussoir. Dans ces cas de figure aussi, la présence d'au moins un joint d'étanchéité est obligatoire.

**[0047]** Le choix des couples de matériaux, que forment, deux à deux, le premier et le troisième composant, et le deuxième et le troisième composant, permet de disposer, pour une géométrie identique, de caractéristiques de friction différentes, notamment si certains de ces composants comportent une surface de friction du fait de l'application d'un traitement de surface. Ceci permet de moduler l'effort résistant, utile en particulier pour s'opposer à un démontage involontaire. Le jonc 31, qui assure une reprise d'efforts notamment en cas de chocs, permet, encore, de préserver les surfaces des composants, ce qui est intéressant par exemple si au moins un des composants est en céramique, le jonc est alors avantageusement en métal au moins partiellement amorphe, «Liquidmetal ©» ou similaire.

**[0048]** L'invention est apte à de nombreuses applications en horlogerie, par exemple pour une valve hélium sur une montre de plongée, ou encore pour des composants d'habillage tels qu'un bracelet, une boucle, un fermoir, ou autre. Il en est de même en bijouterie, pour effectuer la fermeture de boutons de manchette, de boucles d'oreilles, ou encore pour fixer des pierreries ou des éléments décorés conçus de manière amovible.

[0049] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie, notamment une montre 1000, comportant un tel sous-ensemble d'habillage 100.

[0050] L'invention concerne encore un bijou comportant un tel sous-ensemble d'habillage 100.

[0051] L'invention permet, ainsi, de prévenir tout démontage inopiné et involontaire du sous-ensemble 100, par exemple sous l'effet de vibrations, de cycles de dilatation successifs, par une utilisation malencontreuse de l'utilisateur, ou autre.

[0052] Un avantage important de l'invention est de nécessiter que des usinages simples réalisables avec une certaine facilité, évitant ainsi toute salissure ou pollution de la montre, et autorisant un coût modéré.

[0053] L'invention permet d'assurer l'orientation parfaite d'un composant maintenu bloqué dans sa position de service.

[0054] L'invention autorise, encore, la mise en coopération de composants antagonistes réalisés en matières de différentes natures, sans contrainte de dilatation frottement, élasticité, ou autre, sans nécessiter d'élément de fixation extérieur tel que vis ou similaire, sans pas de vis ni usinage risquant de fragiliser des matières particulières telles que céramiques, saphir, et similaires. Elle présente une très bonne résistance à un dévissage accidentel ou même volontaire par vibration ou du type Chapuis-chocs. L'invention permet aussi d'assurer l'interchangeabilité des composants, et, par conséquent, une personnalisation accrue des montres ou bijoux des utilisateurs.

[0055] Cette invention est applicable aussi bien à des montres ou bijoux réalisés en matériaux précieux qu'à des réalisations de grande série comportant des composants de faible coût unitaire, notamment en matière plastique ou similaire.

[0056] L'invention se prête bien aux cas où le sous-ensemble 100 comporte des composants 1 et 10 réalisés dans des matériaux différents, avec des coefficients de dilatation différents, ou encore des matières fragiles, ou dures (céramique, saphir, pierres précieuses, gemmes, camées), qui n'autorisent pas des modes de fixation standard. Citons parmi des configurations classiques l'assemblage d'une carrure en or avec un fond saphir, ou encore une boîte entièrement en céramique, une combinaison métal-céramique, ou similaires. Les composants 1 et 10 peuvent ainsi être réalisés en toutes sortes de matériaux: alliages métalliques, notamment précieux ou titrés, aciers inoxydables, alliages métalliques au moins partiellement amorphe, ou «Liquidmetal®» ou similaire, céramiques, saphir, minéraux, pierres dures, caoutchouc, matières plastiques et notamment élastomères thermoplastiques dits TPE dont notamment polyuréthane thermoplastique dit TPU, polycarbonates dits PC, chlorures de polyvinyle dits PVC, polyacétals ou polyoxyméthylène dit POM, silicone, «Nylon®», pour ne citer, non limitativement, que des matériaux usuels en construction horlogère et en bijouterie-joaillerie.

## Revendications

1. Sous-ensemble d'habillage (100) pour pièce d'horlogerie ou pour montre ou pour bijou, comportant un premier composant (1) comportant des rebords (2) saillant d'une première jupe (6) alternés avec des premiers dégagements, et un deuxième composant (10) comportant des ailes (12) saillant d'une deuxième jupe (11) alternées avec des deuxième dégagements, agencé pour occuper une première position démontée d'insertion dans laquelle ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10) ont l'un par rapport à l'autre une première orientation angulaire, ou pour occuper une deuxième position assemblée et verrouillée dans laquelle ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10) ont l'un par rapport à l'autre une deuxième orientation angulaire différente de ladite première orientation angulaire et sont maintenus axialement par un ajustement à baïonnette entre au moins deux dits rebords (2) et au moins deux dites ailes (12), caractérisé en ce que ledit sous-ensemble (100) comporte au moins un troisième composant (30) en forme de bague, qui est intercalé entre ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10) et comportant un jonc (31) logé dans une gorge (131) que comporte au moins ledit premier composant (1) ou ledit deuxième composant (10), et lequel troisième composant (30) comporte au moins un arrêt en rotation (33, 34) par rapport audit premier composant (1) ou deuxième composant (10), et au moins une zone élastique (32) creuse radialement, respectivement saillante radialement, agencée pour coopérer, dans un plan passant dans ladite gorge, en indexation angulaire et en blocage avec un ergot, respectivement un logement, que comporte celui desdits premier composant (1) et deuxième composant (10) qui est libre en rotation par rapport audit troisième composant (30).
2. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 1, caractérisé en ce que, dans ladite première position démontée d'insertion, ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10) ont l'un par rapport à l'autre une première orientation angulaire, et sont maintenus à distance l'un de l'autre par des moyens de répulsion, lesquels comportent des moyens de répulsion magnétique et/ou au moins un élément élastique et/ou au moins un joint d'étanchéité (9), et en ce que, dans ladite deuxième position assemblée et verrouillée ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10) sont maintenus axialement à rencontre d'un effort résistant exercé par lesdits moyens de répulsion.
3. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 2, caractérisé en ce que lesdits moyens de répulsion comportent au moins un dit joint d'étanchéité (9).
4. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdits moyens de répulsion comportent au moins un dit joint d'étanchéité (9), en ce que lesdits rebords (2) saillent radialement vers l'intérieur de ladite première jupe (6), lesdites ailes (12) saillent radialement vers l'extérieur de ladite deuxième jupe (11), en ce que ledit troisième composant (30) en forme de bague est agencé pour être intercalé radialement entre ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10).

## CH 712 742 A2

5. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit troisième composant (30) est fixe en rotation par rapport audit premier composant (1) ou audit deuxième composant (10), et en ce que ladite zone élastique (32) oppose un couple résistant de moment variable à tout couple tangentiel relatif entre ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10), et tout passage d'un dit ergot ou logement sur une dite zone élastique (32) générant un couple résistant tendant à s'opposer au mouvement relatif de rotation entre ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10), au moins une dite zone élastique (32) étant agencée pour l'indexage angulaire relatif entre ledit premier composant (1) et ledit deuxième composant (10).
6. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit ergot (132) est rapporté dans ladite gorge (131) qui est de révolution par rapport audit axe (D).
7. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ladite gorge (131) comporte directement ledit ergot (132), ou ledit logement dans la configuration inverse.
8. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ledit jonc (31) est élastique.
9. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que ledit deuxième composant (10) comporte au moins un logement d'arrêt (133,134) d'un pied constituant un dit arrêt en rotation (33, 34) que comporte ledit troisième composant (30).
10. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 9, caractérisé en ce que ledit troisième composant (30) comporte deux dits arrêts en rotation (33, 34), agencés pour coopérer avec deux dits logements d'arrêt (133,134) correspondants, dont l'écartement est différent de l'écartement à l'état libre entre lesdits arrêts en rotation (33, 34), de façon à imprimer une contrainte audit jonc (31) quand il est en position.
11. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le composant porteur de ladite gorge (131), et/ou ledit jonc (31) comporte une surface de friction agencée pour opposer un effort de friction résistant lors d'un démontage dudit sous-ensemble (100).
12. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que ledit troisième composant (30) comporte, sur au moins une zone déformable, une pluralité de zones élastiques (32) agencées pour opposer une résistance successive à un dit relief complémentaire (18).
13. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 12, caractérisé en ce que, dans une même dite zone déformable, lesdites zones élastiques (32) successives sont agencées pour opposer une résistance croissante à un dit relief complémentaire (18).
14. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que ledit premier composant (1) est une carrure et ledit deuxième composant (10) est un fond.
15. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que ledit premier composant (1) est une carrure et ledit deuxième composant (10) est un réhaut ou une lunette.
16. Sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que ledit premier composant (1) est une carrure ou un tube rapporté sur une carrure, et ledit deuxième composant (10) est une couronne.
17. Sous-ensemble d'habillage (100) selon la revendication 2 et l'une des revendications 3 à 16, caractérisé en ce que ledit troisième composant (30) constitue lesdits moyens de répulsion.
18. Montre (1000) comportant un sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 17.
19. Bijou comportant un sous-ensemble d'habillage (100) selon l'une des revendications 1 à 17.

Fig. 1

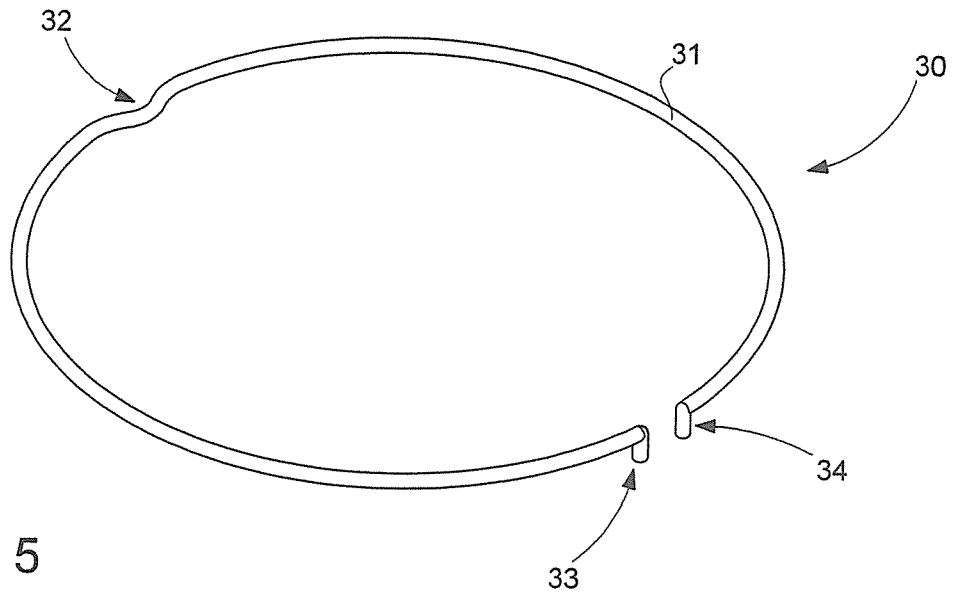


Fig. 5

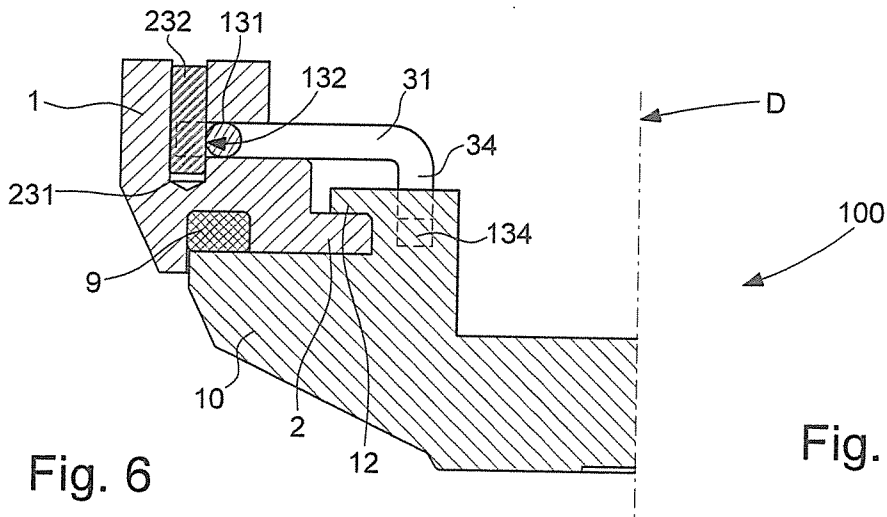


Fig. 6

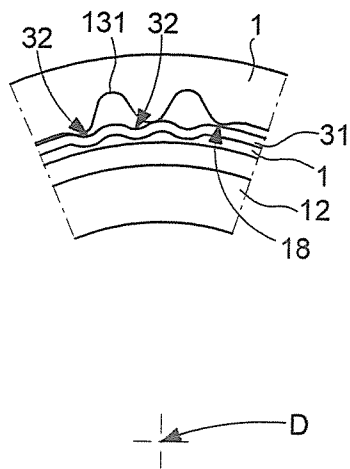


Fig. 2

